PLAN D'AMÉNAGEMENT ÉTAGE
ECHELLE: 1/4'' = 1'-0''

Ambiance DESIGN
CAD • DESIGN • MODÉLISATION

1813,PLACE CARTMAN
VAL-D'OR, QC
J9P 5Z3
ANDREA DUMAIS
819-527-0651

NOTES :

POUR COMMENTAIRES SEULEMENT

PROJET:

DOMAINE DES DEUX LACS

CLIENT:

FÉDÉRIC VINCENT
GARY KERR

NOTES GÉNÉRALES:

LES PLANS DÉMEURENT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU DÉSIGNER ET DU CLIENT ET CE, POUR LEUR SEUL BÉNÉFICE.
AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE LES MESURES ET CE, SOUS SA SEULE RESPONSABILITÉ.
AUCUNE DIMENSION NE DOIT ÊTRE MESURÉE DIRECTEMENT SUR CE DESSIN.
TOUT ERREUR OU OMISSION DOIT ÊTRE SIGNALÉE AU CONCEPTEUR DE CE PLAN AVANT DE PROCÉDER AUX TRAVAUX.
LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AU "CODE DU BÂTIMENT DU CANADA" L'ÉDITION COURANTE ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, SES SUPPLÉMENTS ET DOCUMENT CONNEXES.
L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE COORDONNER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'AUTRES DISCIPLINES (MÉNISTERIE, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ, ETC.).
LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE MÉCANIQUE SONT DÉCRIT SOMMAIREMENT. L'INTÉGRATION ET LE RACCORDEMENT DES SYSTÈMES (CHAUFFAGE, PLOMBERIE, VENTILATION, CLIMATISATION, ÉCLAIRAGE, DISTRIBUTION DU COURANT, ALARME, COMMUNICATION, ETC.) DEVRONT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LES ENTREPRENEURS RESPONSABLES DE CES DISCIPLINES ET LE CLIENT.
STANDARDS:
EN CAS DE NON CONFORMITÉ, LES STANDARDS DE L'ÉDIFICE PRÉCOMMEN" LES DÉMANDES DU DESIGNER, AVISER AVANT DE MODIFIER.
TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE, LES MURS OU SÉPARATIONS COUPE-FEU, LES ISSUES ET LEURS ACCÈS, AINSI QUE L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DEVRONT ÊTRES VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN ARCHITECTE MEMBRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC ET SONT EXCLUS DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DÉSIGNER.
CE PLAN NE PEUT EN AUCUN CAS SERVIR À LA CONSTRUCTION SANS AVOIR REÇU LE SCEAU D'UN ARCHITECTE MEMBRE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC.

DESSIN:

PLAN D'AMÉNAGEMENT ÉTAGE

ECHELLE: 1/4'' = 1'-0''

DATE: 15 NOV. 20

PAGE: **P02**